



5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2018 – 090 du 19 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi dix-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 juin 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF – D. LEVESQUE – E. COTTEL – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – F. LETURCQ – M. GORGUET – G. MIKOLAJCZAK – F. DEHON

MM. B. ROUSERE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – G. BOURY – P. GORGUET – B. BRONNIART – J. WEEXSTEEN – B. CAILLE – F. SELLIER – M. REBOUT – E. BURDIK – M. FOULON – H. COPIN – L. ANTINORI – J.L. TABARY – J. CAPELLE – D. BASSEUX – B. HIEZ – G. TRANNIN – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUE – C. DAMBRINE – J.L. CANDAT

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE,
M. B. ROUSERE, absent et excusé, a été suppléé par M. G. THIEULOT,
M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS,
M. J. WEEXSTEEN, absent et excusé, a été suppléé par Mme I. DEMAY,
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION,
M. J.L. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. F. DERUE,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,
M. M. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET,

Mme E. COTTEL, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL,
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
M. B. CAILLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.P. LORENT.

Objet : Tourisme – Convention de financement SPL Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès du Grand Arras - Exercice 2018.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté la prise de participation de l'intercommunalité dans le capital social de la Société Publique Locale Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès du Grand Arras qui réunit la Communauté Urbaine d'Arras, la Ville d'Arras, les communautés de communes des Campagnes de l'Artois, d'Osartis-Marquion et du Sud Artois et vise à apporter une cohérence et une réponse territoriale sur le volet tourisme au sens large.

Monsieur le Président rappelle les objectifs fixés par le conseil d'administration pour l'exercice 2018 qui visent à renforcer la stratégie et l'identité touristique du territoire.

Monsieur le Président donne lecture de la convention d'objectifs et de moyens présentés par la Société Publique Locale établie selon les orientations arrêtées au titre de l'exercice 2018 et précise que la participation de l'intercommunalité du Sud Artois représentera pour cet exercice une somme de 67 400,00 € compte tenu du pourcentage d'actif détenu dans le capital social de la structure.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver les propositions d'actions retenus par le conseil d'administration de la Société Publique Locale Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès du Grand Arras pour l'exercice 2018 ;
- d'approuver la proposition de participation à ce programme d'actions pour un montant de 67 400,00 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces relatives à cette convention.

- de prévoir les crédits nécessaires au paiement de cette contribution dans le cadre du budget principal de l'intercommunalité établi au titre de l'exercice 2018 (Article 611 – fonction 90).

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 19 juin 2018 et transmission
en Préfecture.
Le Président,

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Jean-Jacques COTTEL.

*2018-090- 19/06/2018
Tourisme – Convention de financement
SPL Tourisme du Grand Arras Exercice 2018.*



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 09/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 09/07/2018



Pour copie conforme

- Le 19/06/2018
Jean-Jacques COTTEL, Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS